

**COMITE HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL  
DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER**

**Séance du 13 mars 2018**

**Point n° 4 b)** : Point d'étape relatif à la mise en place de commissions locales relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels

La circulaire n° 1548 du 20 juillet 2017 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE institue une commission hygiène, sécurité et condition de travail dans tous les établissements.

Pour rappel, le conseil d'établissement délègue à une commission hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels les domaines suivants :

- Analyse et promotion de la prévention des risques professionnels
- Proposition d'actions de prévention du harcèlement au travail
- Suggestion de toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Propositions d'actions de formation à l'hygiène et à la sécurité, en lien avec la cellule de formation continue

Pour les établissements relevant d'un groupement de gestion, la commission hygiène, sécurité et conditions de travail émane du conseil de groupement de gestion, dans le respect des dispositions du droit local.

A la date de fin janvier, 113 établissements, soit la moitié des établissements EGD et conventionnés, ont déclaré avoir réuni leurs premières commissions HSCT, selon la répartition par secteur suivante :

Secteur	Type d'établissements								
	EGD	Total EGD	%	Conventionné	Total conv	%	Total réponses	Total établissements	%
Afrique	2	4	50,00%	17	33	51,52%	19	37	51,35%
Amériques		1	0,00%	9	34	26,47%	9	35	25,71%
Asie et Moyen Orient	2	5	40,00%	21	32	65,63%	23	37	62,16%
Europe	8	27	29,63%	8	42	19,05%	16	69	23,19%
Maghreb Océan Indien	37	37	100,00%	9	12	75,00%	46	49	93,88%
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>74</b>	<b>66,22%</b>	<b>64</b>	<b>153</b>	<b>41,83%</b>	<b>113</b>	<b>227</b>	<b>49,78%</b>

Après avoir interrogés les établissements, certains ont indiqué les questions évoquées lors de la tenue de cette première instance. Elles concernent principalement (sur un total de 74 répondants) :

- L'hygiène et la sécurité (39%)
- Les risques professionnels (32%)
- Les conditions de travail (32%)
- Un bilan des exercices de sécurité menés dans l'établissement (31%)
- Les travaux de sécurité (30%)
- Les formations hygiène et sécurité (12%) et premier secours (16%)
- L'installation de défibrillateurs (5%)
- Le harcèlement au travail (4%)

Il est à noter que quelques établissements ont fait part de l'application de la réglementation locale du travail qui oblige l'employeur à réunir une commission aux mêmes attributions que le CHSCT au Gabon, en Côte d'Ivoire.

Le CHSCT central de l'AEFE n'a pas été saisi à ce jour par un président de CHSCT local sur une question nécessitant une expertise particulière et/ou ne pouvant être traitée localement.

A l'issue de l'année scolaire 2017/2018, un bilan sera mené sur le fonctionnement des commissions hygiène et sécurité des communautés scolaires.